



PLAN LOCAL
D'URBANISME

PLU

MODIFICATION

N°4

PIECE n°1.2

RAPPORT DE PRESENTATION - ANNEXES

PROCÉDURES :

P.L.U.

Modification simplifiée n°1

Modification simplifiée n°2

Modification n°1

Modification n°2

Modification n°3

Modification n°4

approuvé le 03 juillet 2017

approuvée le 18 octobre 2018

approuvée le 27 juin 2019

approuvée le 19 novembre 2020

approuvée le 1 juillet 2021

approuvée le 31 mars 2022

approuvée le 02 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE D'ANNEMASSE

 **ANNEMASSE**
à vivre ensemble



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les Emplacements Réservés

Conformément aux dispositions de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme, « *Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :*

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques »

Le PLU désigne par « emplacement réservé » tout terrain bâti ou non bâti pouvant faire l'objet, à l'avenir, d'une acquisition par la collectivité publique dans le but d'y implanter un ouvrage public, une voie publique, une installation d'intérêt général ou un espace vert.

Selon l'article L.152-2 du Code de l'Urbanisme, le propriétaire d'un terrain sur lequel le PLU a inscrit un emplacement réservé « *peut, dès lors que ce plan est opposable aux tiers, et même si une décision de sursis à statuer qui lui a été opposée est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L.230-1 et suivants* ».

Au total, **72 emplacements réservés** figurent sur le plan de zonage. Ils sont tous au bénéfice de la seule commune d'Annemasse.

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Numéro de référence	Destination de l'emplacement réservé	Superficie / longueur moyenne
1	Élargissement partiel à l'angle de la rue du Chablais et de la rue du Docteur Baud	409 m
2	Élargissement de la rue Docteur Favre	86 m
3	Élargissement à 20 m de l'avenue de la Gare	127 m
4	Élargissement à 20 m de l'avenue du Giffre	353 m
5	Création d'une voie piétonne de 8 m reliant la rue du docteur Coquand à l'avenue de la Gare	84 m
6	Aménagement à 8 m de la rue Joseph Cursat	170 m
7	Régularisation de la voirie rue du Parc	19 m ²
8	Création d'une voie de 12 m de plateforme reliant la rue René Blanc à l'avenue Jules Ferry	87 m
9	Alignement de l'avenue Pasteur	27 m
10	Élargissement à 16 m de la rue Aristide Briand et de la rue du Petit Malbrande	414 m
11	Alignement de la rue des Amoureux	24 m
12	Élargissement partiel de la rue J.C. Perillat	53 m
13	Aménagement de l'îlot situé entre la place Clémenceau et l'équipement château rouge.	3 586 m ²
14	Alignement de la rue Alfred Bastin	292 m ²
15	Régularisation de voirie de l'angle de la rue du Clos Fleury au passage Jean Moulin	80 m
16	Élargissement à 22 m de la rue du Clos Fleury et aménagement du carrefour rue de Genève - rue du Clos Fleury	312 m
17	Régularisation de la voirie rue du Baron de Loé	49 m
18	Élargissement à 23 m de plateforme de la rue de Genève	464 m ²
19	Élargissement à 8 m de l'impasse des Rocailles et de l'impasse du 8 Mai	125 m ²
20	Alignement de la rue d'Etrembières	867 m ²
21	Alignement de la rue Marc Courriard	57 m
22	Alignement de la Place de l'Eglise	438 m ²
23	Création d'un espace nature public	5 201 m ²
24	Élargissement de la rue de la Paix	54 m

Numéro de référence	Destination de l'emplacement réservé	Superficie / longueur moyenne
25	Élargissement à 12 m de la rue du Brouaz	466 m
26	Création d'un accès à l'espace nature depuis la rue du Brouaz	1 330 m ²
27	Création d'un espace nature au Brouaz	62 884 m ²
28	Création d'un accès à l'espace nature depuis le Quai d'Arve.	326 m ²
29	Création d'un espace nature avec des liaisons douces entre la rue du Brouaz et le quai d'Arve	20 730 m ²
30	Extension du cimetière	6 214 m ²
31	Création d'un espace nature avec des liaisons douces.	10 510 m ²
32	Création d'un aménagement d'ensemble combinant espaces verts, équipements publics et constructions.	11 560 m ²
33	Création d'un accès pour une liaison piétonne de 2 m de large	56 m
34	Élargissement à 8 m de la rue du Planet	208 m
35	Élargissement à 9 m de la rue du Mont Gosse	60 m
36	Élargissement à 8 m de la rue de Valeury sur une section comprise entre l'impasse de Valeury et la rue du Vernand, élargissement à 10 m de la rue de Valeury sur une section comprise entre l'impasse de Valeury et la route de Bonneville	386 m
37	Élargissement à 8 mètres de plateforme de l'impasse Laphin et de la rue des Eaux Belles	1 370 m ²
38	Création d'un parc public aménagé sur les coteaux du Vernand	3 391 m ²
39	Aménagement de l'Avenue de l'Europe et régularisation de voirie.	1 495 m ²
40	Aménagement de l'Avenue de l'Europe et régularisation de voirie.	53 m ²
41	Aménagement de l'Avenue de l'Europe et régularisation de voirie.	452 m ²
42	Création d'un parc public aménagé sur les coteaux du Vernand	630 m ²
43	Création d'un parc public aménagé sur les coteaux du Vernand	5 246 m ²
44	Élargissement à 8 m de la rue du Vernand	529 m
45	Création d'une voie nouvelle de 10 mètres de plateforme (rue de la Côte) dans le secteur « Sur Rez »	139 m
46	création d'un accès pour une liaison piétonne de 3 m de large	70 m
47	Régularisation de la voirie	25 m ²
48	Alignement de la route de Bonneville	35 m
49	Régularisation de la voirie	31 m ²

Numéro de référence	Destination de l'emplacement réservé	Superficie / longueur moyenne
50	Prolongement de l'Avenue Lucie Aubrac	74 m
51	Élargissement partiel de la rue de Château Rouge	277 m ²
52	Régularisation de la voirie	65 m ²
55	Création d'un parc public de stationnement	2 460 m ²
56	Élargissement de la rue Henry Bordeaux	169 m
57	Création d'une voie nouvelle de 12 mètres de plateforme reliant la rue de l'Île de France à la Route des Vallées	143 m
58	Élargissement à 10 m de la rue des Echelles	114 m
59	Élargissement à 8 m de la rue du Merle	107 m
60	Création d'un parc public à l'angle de la rue des Echelles et de la rue du 18 août 1945	702 m ²
61	Création d'un accès au parc depuis la rue La Fayette	140 m ²
62	Création d'un parc public sur la rue des Glières et la rue la Fayette	15 191 m ²
63	Création d'une voie nouvelle de 10 mètres de plateforme (rue des Lilas) se greffant sur la rue de Romagny	113 m
64	Régularisation de la voirie	10 m ²
66	Extension du parc Claudius Montessuit	133 m ²
67	Création d'un parc rue de Romagny	3 312 m ²
68	Régularisation de la voirie chemin du Roussy	82 m
69	Régularisation de la voirie rue de la Géline	153 m
70	Régularisation de la voirie rue des Acacias	145 m
72	Création d'un parc, chemin Cottet	3042 m ²
73	Aménagement de la rue du Planet et préservation d'un espace vert	457 m ²
74	Aménagement de l'îlot avec création de logements et d'espaces publics	5367 m ²
75	Conservation des bâtiments à destination d'activités, d'artisanat et d'art	1562 m ²
76	Extension des services techniques municipaux	4880 m ²

Les emplacements réservés et des servitudes pour chemins piétons

L'article L. 151-38 du Code de l'urbanisme prévoit que :

« Le règlement peut préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les itinéraires cyclables, les voies et espaces réservés au transport public. »

A ce titre, le plan de zonage fait figurer le maillage des cheminements piétonniers à conserver ou à créer qui s'impose à tout autre aménagement sur les parcelles concernées.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES ET DES SERVITUDES POUR CHEMINS PIETONS

Numéro de référence	Désignation	Longueur moyenne
1	Chemin piéton reliant la rue Jean Mermoz à la rue de Romagny.	410 m
2	Création d'une voie piétonne reliant la plaine de jeux de Romagny à la rue des Glières.	300 m
3	Création d'une voie piétonne à travers la parcelle cadastrée sous le numéro A 0383, afin de relier le parc Olympe de Gougues à l'Avenue J. Ferry.	35 m
4	Chemin piéton reliant la rue du Faucigny à la rue du Chablais.	160 m
5	Chemins piétons (secteur Mairie – Place de l'Hôtel de Ville – parc Montessuit)	680 m
6	Chemin piéton reliant, la place Libération, la Place de l'Hôtel de Ville à la rue du Baron de Loë.	530 m
7	Chemin piéton reliant la Place de l'Hôtel de Ville à la Rue du Salève.	325 m
8	Chemins piétons reliant la Place Alexandre Moret et la Rue Marc Courriard à l'Eglise Saint-André	520 m
9	Chemin piéton reliant le parc de la Fantasia à la rue de Genève.	200 m
10	Création d'une voie piétonne reliant le parc la Fantasia au parc de la rue du Salève en passant au-dessus des voies de chemins de fer.	80 m
11	Création d'une voie piétonne reliant la rue du Salève aux cimetières en passant par le futur parc de la rue du Salève.	400 m
12	Création d'une voie piétonne dont l'itinéraire est le suivant : rue du Salève - rue de la Paix - rue du Brouaz	590 m
13	Chemin piéton à créer reliant la Route d'Etrembières au cimetière	135 m
14	Chemins piétons parcourant le parc de Valeury	315 m
15	Chemin piéton parcourant les berges de l'Arve	1590 m
16	Chemin piéton reliant la route de Bonneville à la Rue du Vernand	145 m
17	Chemin piéton reliant la rue de Romagny à la Rue des Tournelles	180 m
18	Chemin piéton reliant le stade de foot de Romagny et le chemin piéton n° 17	29 m



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS ET DES SERVITUDES POUR CHEMINS PIÉTONS